

Décembre 2003

Québec, le 17 décembre 2003

Madame Carole Lavoie  
Directrice des études  
Cégep de Sainte-Foy  
2410, chemin Sainte-Foy  
Sainte-Foy (Québec) G1V 1T3

**Objet : Suivi apporté au rapport d'évaluation du programme de Sciences humaines**

Madame la Directrice,

La Commission d'évaluation de l'enseignement collégial a pris connaissance lors de sa réunion du 16 décembre 2003 du suivi effectué par le Cégep de Sainte-Foy en réponse à sa lettre du 10 septembre 2001. Dans cette lettre, la Commission demandait au Collège de répondre aux deux recommandations encore en suspens et de procéder à une autoévaluation de l'application de sa PIEA dans les départements liés au programme de *Sciences humaines*.

La première de ces deux recommandations portait sur l'équivalence de la charge de travail exigée des élèves. L'autre recommandation demandait au Collège de « garantir l'équivalence des instruments et des modes d'évaluation des cours du tronc commun, de s'assurer de la conformité des politiques départementales avec la PIEA et de veiller à l'application rigoureuse de la PIEA ».

La Commission reconnaît que des suites satisfaisantes ont été apportées à la recommandation sur l'équivalence de la charge de travail exigée des élèves. Les balises déterminées par les équipes de professeurs, touchant notamment les instruments d'évaluation utilisés, le nombre d'occurrences de chacun, les pondérations qui leur sont allouées et même le choix des ouvrages obligatoires, sont de nature à uniformiser les exigences des cours et à favoriser la cohésion entre enseignants. L'harmonisation des pratiques d'évaluation, notamment en *Initiation pratique à la méthode en sciences humaines (IPMSH)*, qu'entraînent ces balises permet aussi de répondre adéquatement au volet de l'autre recommandation concernant les instruments et les modes d'évaluation des cours du tronc commun.

La Commission estime que plusieurs actions prises et envisagées répondent correctement aux deux derniers volets de la recommandation traitant de l'évaluation des apprentissages. L'autoévaluation de l'application de la PIEA dans le programme de *Sciences humaines* révèle que quatre départements sur cinq ont des règles départementales d'évaluation des apprentissages et que ces dernières sont conformes à la PIEA, bien que le Collège ait décelé quelques imprécisions dans certaines d'entre elles. Les pratiques du Département ne possédant pas de politique sont, de l'avis du Collège, conformes à la politique. À cet égard, le Collège entend demander aux départements concernés de clarifier ou de formaliser leurs règles départementales. Il envisage aussi de procéder plus systématiquement à l'approbation de ces mêmes règles. L'autoévaluation montre aussi que tous les départements ont des mécanismes d'approbation des plans de cours efficaces pour l'essentiel, bien que quelques éléments découlant des règles départementales, notamment les retards aux cours et l'évaluation de la présentation des travaux, soient souvent non conformes à la PIEA. Les diverses actions envisagées par le Collège pour améliorer la situation concernant les règles départementales et celles déjà réalisées, notamment la grille d'évaluation des plans du cours *IPMSH* donné par plus d'une discipline, répondent aux derniers volets de la troisième recommandation portant sur la conformité des règles départementales et l'application rigoureuse de la PIEA. Par ailleurs, la Commission constate que l'autoévaluation de l'application de la PIEA dans le programme de Sciences humaines est venue enrichir la révision de la politique, particulièrement dans plusieurs articles portant sur la concertation entre enseignants et l'harmonisation des pratiques d'évaluation. De plus, le Collège a profité de la révision de sa politique pour ajouter de nouvelles responsabilités, notamment à la direction des études qui procédera à l'évaluation de l'application de la PIEA lors des évaluations de programmes.

En conclusion, la Commission reconnaît que des suites satisfaisantes ont été données à ses recommandations et elle considère que le programme de Sciences humaines offert au Cégep de Sainte-Foy est maintenant de qualité.

Je vous remercie de votre collaboration et vous prie d'agréer, Madame la Directrice, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Le président,

Jacques L'Écuyer